

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARSONNAS, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de CHOSSAT Gérard, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents : ANTOINET Guy, BEREYZIAT Jean-Louis, BERRUT Didier, DEBOURG Philippe, HAHNEMANN Jean-Louis, THEVENARD Sandrine, TOLFA Pascale, VERNOUX CARRUGE Florine, BAR Yoann, DUPONT Marcelin, ROMIEU Thérèse, CANIVET Cathy, Gilles HARDY

Excusée : DESMARIS Jacqueline

Secrétaire de séance : Jean-Louis BEREYZIAT

Date de convocation : le jeudi 8 avril 2016

Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2016.

Vote des budgets primitifs 2016 du budget général et des budgets annexes local commercial et assainissement :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune de Marsonnas : budget général

Section	montant
fonctionnement	
Dépenses	667 313.67
Recettes	667 313.67€
Investissement	
Dépenses	664 696.14
recettes	664 696.14

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune de Marsonnas : local commercial

Section	montant
fonctionnement	
Dépenses	25 985.02
Recettes	25 985.02
Investissement	
Dépenses	186 147.02
recettes	186 147.02

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune de Marsonnas : budget assainissement

Section	montant
fonctionnement	
Dépenses	73 427.50
Recettes	73 427.50
Investissement	
Dépenses	72 811.51
recettes	72811.51

Vote des taux d'imposition 2016 :

Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des taxes dans les différentes communes du canton et expose à l'assemblée qu'en raison de la fusion des 76 communes prévue en 2017, la communauté de communes de Montrevel en Bresse a voté pour une Taxe Professionnelle Unique, afin de conserver par le transfert des taux, le montant de la dotation de solidarité versée auparavant aux communes.

La communauté de communes diminue donc les taux d'imposition et les communes augmentent leurs taux d'imposition, dans la même proportion, afin de compenser la dotation de solidarité pour 2016.

Pour 2016, la commune décide de ne pas augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti mais d'augmenter légèrement la taxe foncière non bâti afin que le taux soit dans la moyenne des communes limitrophes à notre commune.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation : 14.33 %

Taxe foncier bâti : 14.86 %

Taxe foncière non bâti : 39.27 %

La communauté de communes a décidé de majorer la TEOM de 1% suite à l'augmentation constante des coûts d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et au fonctionnement de la déchetterie.

Délibération prise lors de la séance :

Monsieur le Maire présente les trois différents devis pour le choix de l'architecte pour les travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

L'atelier 3 pour un taux de 12 % HT des travaux

Espace Projet pour un taux de 12.20 % HT des travaux

Bruno Pernici pour un taux de 11.80 % HT des travaux

C'est la proposition de Bruno Pernici, architecte qui a été retenue avec 13 voix pour et 1 abstention.

Le devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE est accepté pour la réparation du mécanisme des cloches de l'église.

Dider Berrut fait le compte rendu de la réunion avec l'entreprise CONCEPT FEU CREATION pour le feu d'artifice de la vogue. Leur devis, d'un montant de 2200 euros, est retenu avec 11 voix pour 2 voix contre et 1 abstention.

Pascale Tolfa présente les différents devis pour de nouveaux columbariums au cimetière, c'est le devis, d'un montant de 5700 euros, de l'entreprise Comtet qui est retenue.

Prochain séance de conseil municipal, le jeudi 19 mai à 20 h 30.

Même séance

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le nouveau pacte fiscal conclu entre la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse et les 14 communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer, pour 2016, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2016 (en %)
Taxe d'habitation	14.33
Taxe foncière bâti	13.86
Taxe foncière non bâti	38.38

Pour un produit attendu de 298 959 euros.

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Même séance

Objet : Choix de l'architecte pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et création d'une halle et d'un local rangement communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et la création d'une halle et d'un local rangement communal. IL précise que pour ce faire, un architecte doit être désigné pour la maîtrise d'œuvre concernant ce projet.

Il présente les différentes offres reçues :

Atelier 3, architectes à Bourg en Bresse pour un taux de 12% du montant HT des travaux

Espace Projet architecte à Ambérieu en Bugey pour un taux de 12.20 % du montant HT des travaux

Mr Bruno PERNICI, architecte à Bourg en Bresse pour un taux de 11.80 % du montant HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

PORTE son choix sur l'offre de Mr Bruno PERNICI, offre la moins disante ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Même séance

Objet : Budget Général - Vote du budget primitif 2016

Après présentation du budget primitif 2016 par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune de Marsonnas :

Section	montant
fonctionnement	
Dépenses	667 313.67
Recettes	667 313.67€
Investissement	
Dépenses	664 696.14
recettes	664 696.14

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Même séance

Objet : Budget Local commercial - Vote du budget primitif 2016

Après présentation du budget primitif 2016 par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune de Marsonnas :

Section	montant
fonctionnement	
Dépenses	25 985.02
Recettes	25 985.02
Investissement	
Dépenses	186 147.02
recettes	186 147.02

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Même séance

Objet : Budget Assainissement - Vote du budget primitif 2016

Après présentation du budget primitif 2016 par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 de la commune de Marsonnas :

Section	montant
fonctionnement	
Dépenses	73 427.50
Recettes	73 427.50
Investissement	
Dépenses	72 811.51
recettes	72811.51

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.